

Nom et adresse des organismes notifiés	Numéro d'identification	Compétence pour les produits suivants	Compétence pour les procédures/Modules suivants	Annexes/Articles en relation avec les directives
		Écrans mobiles automatiques pour la protection des machines visées aux points A9, A10 et A11 (point B3 de l'annexe IV)		
FACHAUSSCHUSS TIEFBAU PRÜF-UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM BG-PRÜFZERT Landsberger Straße 309 D-80687 München	0515	Structures de protection contre le risque de retournement (ROPS) (point B4 de l'annexe IV) Structures de protection contre le risque de chutes d'objets (FOPS) (point B5 de l'annexe IV)	Réception des dossiers techniques Attestation d'adequation de ce dossier technique Examen de type CE	Annexe VI article 8, point 2 c), premier tiret Annexe VI article 8, point 2 c), deuxième tiret Annexe VI article 8, point 2 b) et c), troisième tiret
CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (CETIM) 52, rue Felix Louat BP 80067 F-60304 Senlis	0526	Appareils de levage de personnes avec un risque de chute verticale supérieure à 3 m (point A16 de l'annexe IV) Dispositifs électrosensibles conçus pour la détection des personnes, notamment barrages immatériels, tapis sensibles, détecteurs électromagnétiques (point B1 de l'annexe IV) Blocs logiques assurant des fonctions de sécurité pour commandes bimanuelles (point B2 de l'annexe IV) Écrans mobiles automatiques pour la protection des machines visées aux points A9, A10 et A11 (point B3 de l'annexe IV)	Réception des dossiers techniques Attestation d'adequation de ce dossier technique Examen de type CE	Annexe VI article 8, point 2 c), premier tiret Annexe VI article 8, point 2 c), deuxième tiret Annexe VI article 8, point 2 b) et c), troisième tiret
ISTEDIL SpA — ISTITUTO SPERIMENTALE PER L'EDILIZIA Via Tiburtina Km 18,300 I-00012 Setteville di Guidonia	0529	Scies circulaires (monolames et multi-lames) pour le travail du bois et des matières assimilées ou pour le travail de la viande et des matières assimilées (point A1 de l'annexe IV): — machines à scier, à outil en position fixe en cours de travail, à table fixe avec avance manuelle de la pièce ou avec entraîneur amovible — machines à scier, à outil en position fixe en cours de travail, à table-chevalet ou chariot à mouvement alternatif à déplacement manuel — machines à scier, à outil en position fixe en cours de travail, possédant par construction un dispositif d'entraînement mécanisé des pièces à scier à chargement et/ou déchargement manuel — machines à scier, à outil mobile en cours de travail, à déplacement mécanisé à chargement et/ou déchargement manuel	Réception des dossiers techniques Attestation d'adequation de ce dossier technique Examen de type CE	Annexe VI article 8, point 2 c), premier tiret Annexe VI article 8, point 2 c), deuxième tiret Annexe VI article 8, point 2 b) et c), troisième tiret